

Par Rémi Calmon
Directeur Exécutif

Au lendemain de notre dernière Assemblée Générale le 4 mai 2015, le SNEG & Co intégrait les locaux de l'UMIH, le 8 mai 2015. Après la signature du protocole d'accord signé en décembre 2014 avec l'UMIH, cette nouvelle étape passant par un changement de siège social marque une transition conséquente dans notre fonctionnement : le maintien de notre activité et du traitement de nos dossiers tel que nous l'avons toujours connu d'une part, la participation et la collaboration en prise direct avec les services de l'UMIH d'autre part, supposant un élargissement de nos sujets d'intervention, de nouveaux supports, la multiplication des interlocuteurs. Nous vous en rendons compte ici à travers ce rapport moral.

Rapprochement avec l'UMIH

Le Conseil d'Administration de l'UMIH du 14 avril 2015 a adopté à l'unanimité son rapprochement avec le SNEG & Co en qualité de structure inter départementale. Conformément au protocole d'accord signé en décembre 2014, le SNEG & Co s'est réuni sous moins d'un an après cette signature en Assemblée Générale Extraordinaire, le 27 octobre 2015. Ce jour-là, les adhérents présents ou représentés ont voté, à leur tour, à l'unanimité, pour l'adhésion du SNEG & Co à l'UMIH.

En rejoignant l'UMIH, le SNEG & Co rejoint ainsi l'UMIH Confédérale et ses 100 UMIH Départementales, ses syndicats associés SNRTC Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale, SNRPO Syndicat National de la Restauration Publique Organisée, GNC Groupement National des Chaînes et l'UMIH Prestige. Par ailleurs, l'UMIH Confédérale a fusionné avec une partie de la CPIH Confédération des Professionnels de l'Hôtellerie, elle a été rejointe par le partenaire historique du SNEG la CSCAD Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et des Discothèques avec qui nous traitons des dossiers parisiens et entretenons les Rencontres Européennes de la Vie Nocturne et s'apprête à être rejointe par la FAGIHT Fédération Autonome Générale de l'Industrie Hôtelière et Touristique. Sans oublier UMIH Formation, l'organisme de formation rattaché à l'UMIH, vecteur de formations pour les adhérents, des ressources propres au système social lié à la Formation et du potentiel d'adhésion syndicale au cours desdites formations.

Dans son organisation interne, l'UMIH compte quatre branches professionnelles : Restauration – Hôtellerie – Saisonniers et CBEN Cafés Brasseries Etablissements de Nuit. Le SNEG & Co apporte sa contribution, se nourrit des informations juridiques, réglementaires sociales ou encore fiscales de l'ensemble des branches. C'est toutefois avec la branche CBEN présidée par Laurent Lutse avec laquelle il travaille le plus étroitement. Cela suppose la participation à ses deux Conseils d'Administration annuels d'avril et d'octobre, suivis chacun des deux Conseils d'Administration de l'UMIH Confédérale.

Le SNEG & Co a ainsi rejoint ou entamé des actions syndicales à échelle nationale multipliant les sujets et les interlocuteurs : Ministère de l'Economie et des Finances (Simplification de l'affichage des prix en bars, restaurants et discothèques), Ministère de la Santé (réflexion sur le décret relatif à l'usage et l'entretien des brumisateurs de terrasses), SACEM (révision des

protocoles) SPRE (procédure sur l'article 2) , CNAPS Conseil National des Activités de Prévention et de Sécurité (mise en conformité des établissements), DMA Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (réalisation et dépôt des AD'AP), CONECS (dématérialisation des titres restaurant et mise en place de la carte électronique), MIDELCA Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (prévention des conduites à risque en hyper alcoolisation et stupéfiants), FAFIH Fonds d'Assurance Formation de l'Industrie Hôtelière (commissions de validation des Certificats de Qualification Professionnelle d'agents de sécurité)...

Un an après notre intégration matérielle au sein de l'UMIH, le bilan est positif. L'intégration s'est faite dans les meilleures conditions sur le plan matériel, humain et technique. C'est surtout la notion que confiance qu'il faut souligner entre les acteurs des deux structures, chacun à leur niveau.

Gérard Siad dispose de la confiance de la vice-présidence confédérale, Roland Héguy et Hervé Becam et aussi de celle des présidents de branches. Laurent Lutse bien sûr pour la branche CBEN, mais aussi Thierry Grégoire pour les Saisonniers, Hubert Jan pour la Restauration, Laurent Duc pour l'Hôtellerie. Sans oublier le lien privilégié avec Dominique Wolton, chercheur au CNRS et conseiller spécial de l'UMIH. Si le SNEG & Co ne siège pas encore au Directoire de l'UMIH, Gérard Siad a toutefois été intégré au nombre de tous les présidents nommés précédemment lors du Congrès de Bordeaux qui s'est tenu du 23 au 27 novembre, quelques jours après le MICS Monaco International Clubbing Show où le SNEG & Co était présent du 4 au 6 novembre 2015 pour la seconde année consécutive, Gérard Siad y étant désigné comme médiateur des conférences qui y sont tenues. Enfin, il était membre du jury à l'École des djs UCPA de Poitiers lors de sa seconde session d'examen.

Le Directeur Exécutif Rémi Calmon, ayant emménagé dans le bureau mis à disposition au 22, rue d'Anjou à lui aussi intégré les équipes en place. Au contact des élus de la vice-présidence confédérale et des présidents branches, il travaille en direct avec les salariés, Philippe Delterme, le directeur général et les quatre directeurs de services et leurs collaborateurs respectifs ; Gaëlle Missonnier à la Communication, Julie Besse au Juridique, Vincent Dollé au Fiscal, Antonia Maranchini au Social. Il participe une fois par mois à la réunion élargie qui rassemble tous les directeurs salariés de l'UMIH et de tous les syndicats et structures inter départementales associés et également au comité de rédaction du magazine interne Nous CHRD qui paraît dix fois par an sous la rédaction en chef de Sébastien Hobbels et Nathalie Hebtng, magazine qui est envoyé aux adhérents du SNEG & Co.

Autre conséquence directe du rapprochement avec l'UMIH et de notre emménagement à son siège social : la refonte de la permanence juridique. Celle-ci a sensiblement été modifiée, le système de permanence une fois tous les quinze jours ayant été annulé. En effet, disposant à demeure et à titre gracieux des prestations des services juridique, social et fiscal de l'UMIH, des réponses en direct, sur place et plus rapidement peuvent être apportées aux adhérents. La convention qui nous lie à Maître Yann Pedler a été, en accord avec celui-ci, modifiée en termes de planning et d'honoraires. Il n'intervient plus que sur les dossiers touchant nos adhérents hors CHRD, répondant à des codes APE ou des conventions collectives différents de ceux dont les divers services de l'UMIH ont l'expertise. En complément, Gérard Siad et Olivier Robert participent de comme par le passé au traitement des dossiers juridiques. Gérard Siad intervient dans les rapprochements et liaisons à initier entre les adhérents qui nous sollicitent et les institutions et autres autorités de tutelle. Comme convenu, il apporte aux adhérents de l'UMIH dans le secteur de la nuit, en contact avec leur UMIH Départementale, l'expérience du SNEG & Co que ne détient pas l'UMIH, à Paris surtout mais aussi en régions pour des bars d'ambiance musicale ou des discothèques. Olivier Robert, au regard de son expérience sur les réglementations, intervient sur la partie pratique liée à l'exploitation des adhérents qui nous

sollicitent. Il est par ailleurs notre représentant au sein des Commissions Départementales des Impôts pour les adhérents qui ont à faire face à l'administration fiscale.

Les thématiques de nos interventions auprès de nos adhérents ne varient pas : Accessibilité Affichages obligatoires Assurances Assurance décennale Autorisation d'ouverture tardive Bail Banques Renouvellement de bail Billetterie Code APE Compléments alimentaires Contrat de travail Convention collective Droit à l'image Libéralisation du marché de l'énergie Demande de fermeture ou d'avertissement administratif Contrat de franchise Fermeture pour défaut d'hygiène Hygiène Licences Licenciement Procédure pénale contre l'exploitant Redevance télévisuelle Règlement intérieur SACEM Consignes de sécurité Stupéfiants Terrasses Procédure devant le Tribunal Administratif ou le Conseil d'Etat Tribunal de Police de Proximité...

Le Conseil d'Administration du SNEG & Co

Au-delà du rapprochement avec l'UMIH, le SNEG & Co conserve son autonomie de fonctionnement, d'action et de financement.

Pour le fonctionnement, il convient de remercier les administrateurs pour leur action bénévole, leur soutien technique ou financier ou encore leur expertise dans leurs domaines respectifs.

Gérard Siad assume une présidence exclusive, ayant renoncé à la présidence de l'ENIPSE lors des derniers renouvellements de mandats. Outre les dossiers et la représentation de l'UMIH précédemment évoquée, il est l'interlocuteur des pouvoirs publics et autorités de tutelle et celui des adhérents avec lesquels il entretient un lien de proximité avec les adhérents qui nous sollicitent.

Olivier Robert, outre la permanence juridique et les Commissions Départementales des Impôts est le représentant du SNEG & Co à Lille en Commission de Vie Nocturne et dans le cadre de notre recours en justice aux côtés de l'UMIH contre l'arrêté pris Martine Aubry réduisant les horaires d'ouverture des bars. Déboutés au Tribunal Administratif en référé en janvier 2015 puis sur le fond en juillet 2015, UMIH et SNEG & Co ont introduit un recours auprès de la Cour d'Appel de Douai dont la date d'audience n'a pas encore été fixée.

Frédéric Dupont assure la comptabilité et gère la trésorerie, désormais à distance en raison de nos conditions logistiques, réalise le bilan aux côtés de notre expert-comptable et rédige le rapport financier, une contribution de toujours source d'une économie non négligeable si le traitement de comptabilité devait être assuré par un prestataire.

Michel Michel a soutenu le SNEG & Co en lui fournissant gracieusement les rééditions de sa plaquette de prospective adhérents et les formulaires pour le questionnaire initié avec le Conseil Régional d'Ile de France pour sonder l'usage fait des transports en commun parisiens par la clientèle de nos établissements. Réalisée dans l'urgence au début de l'été 2015, analysée les mois suivants par le STIF Syndicat des Transports d'Ile de France, cette enquête a connu un véritable succès avec plus de 1 000 répondants, seuil significatif pour une validité reconnue. Elle n'a toutefois pas pu être exploitée dans l'agitation de la rentrée avec la survenue des attentats du 13 novembre, suivi du changement de majorité le mois suivant au Conseil Régional d'Ile-de-France.

Cédric Tondini, outre son expertise sur le thème des assurances pour lequel nous sommes fréquemment sollicités, apporte un regard hors CHRD et donc avec recul, sur les thématiques qui nous intéressent.

Enfin, quelques jours après notre Assemblée Générale Extraordinaire où il était bien sûr présent parmi nous, nous avons appris la disparition brutale de Philippe Demirtjis auquel nous avons rendu hommage lors d'une cérémonie de crémation au Père Lachaise puis lors de notre réunion de bureau suivante. Philippe avait été un acteur majeur dans l'instruction par deux fois du dossier concernant l'interdiction des poppers devant le Conseil d'Etat. Il était aussi devenu, pour certains d'entre nous, un ami et nous saluons une fois encore sa mémoire. Elu comme administrateur jusqu'en 2017, une cooptation à son poste pour un mandat de un sera abordée plus tard lors de cette Assemblée Générale.

Pour les actions, le SNEG & Co, outre ses interventions pour le compte des adhérents qui le sollicitent, poursuit ses initiatives.

Comme chaque année, il a accompagné le dispositif Fête de la Musique et Gay Pride / Marche des Fiertés, sans toutefois, cette année 2015, demander la piétonisation du cœur du Marais, zone spécifique où les enseignes qui y sont installées ne sont malheureusement plus au nombre de nos adhérents. Il a toutefois permis aux adhérents au régime horaire général de disposer de dérogation d'ouverture tardive pour ces deux dates.

Côté Mairie de Paris, les Etats Généraux de la Nuit initiés en 2010, devenus Conseil de la Nuit sous la nouvelle mandature, se sont poursuivis : Nouveaux espaces Tranquillité publiques Prévention des conduites à risque Discriminations Mobilités nocturnes Promotion de la Vie Nocturne, le SNEG & Co représenté par Gérard Siad et Michel Michel a participé à l'ensemble des rencontres de chacun de ces groupes. La Mairie de Paris qui affiche le souhait de reprendre la main sur la thématique Nuit entend aussi définir un dispositif de formation inter secteur métiers de la nuit auxquels le SNEG & Co représentant de l'UMIH sera associé avec la structure ad hoc UMIH Formation. Participatif à cette infinité de rendez-vous pas toujours productifs mais auxquels il convient d'être présent pour ne pas laisser la main à d'autres ou abandonner le terrain au risque de décisions non concertées, le SNEG & Co a toutefois affiché son opposition à l'initiative d'un guide des réglementations et des bonnes pratiques, ou comment la Mairie de Paris, en plus de sa démarche de récupération de certaines prérogatives de la Préfecture de Police de Paris voudrait aussi empiéter sur les compétences des Organisations Professionnelles... Le SNEG & Co a participé à la diffusion, sans concertation ni contrepartie, des deux campagnes municipales de propreté liées aux mégots de cigarettes, l'une sur leur prolifération sur la voie publique, l'autre sur la revalorisation de l'amende. Il a rencontré de nombreux élus de divers arrondissements, majorité et opposition, sur la thématique de la Nuit pour évoquer principalement les problèmes de riverains et de terrasses.

Côté Préfecture de Police, le SNEG & Co demeure un interlocuteur incontournable. Face à un durcissement des contrôles et des sanctions dont le nouveau Préfet fait officiellement état, il est en effet indispensable de maintenir le lien avec les polices de proximité, judiciaire et administrative pour, au-delà de la politique officielle renforcée, faire valoir les intérêts individuels et collectifs de nos adhérents auprès d'interlocuteurs privilégiés. Le SNEG & Co se réjouit des nominations d'un nouveau sous-préfet rencontré précédemment en Préfecture du Nord dans le dossier de l'arrêté de la ville de Lille et d'un nouveau commissaire divisionnaire de la BRP, faisant l'un et l'autre preuve d'une ouverture nettement supérieure à celle de leurs prédécesseurs respectifs.

Côté riverains, le point d'équilibre dans la démarche est atteint. Sans qu'il soit l'allié des riverains quand ils sont excessifs et radicaux, le SNEG & Co a su gagner la confiance de l'ensemble des associations du réseau Vivre Paris avec qui le dialogue peut s'amorcer sans pour autant rogner sur la défense des intérêts de nos adhérents. Une démarche complémentaire et relevant d'une caution plus large que les Pierrots de la Nuit dont le SNEG & Co demeure membre du Conseil d'Administration.

Le Secrétariat d'Etat au Tourisme, rattaché au Ministère des Affaires étrangères au dernier remaniement ministériel ayant intégré la dimension de la Vie Nocturne à la politique touristique du pays, les acteurs de la Nuit sont désormais parties prenantes des stratégies en la matière. Sur un principe similaire à celui des Etats Généraux de la Nuit, le SNEG & Co représentant l'UMIH a participé à une série d'ateliers au sein du Comité Destination Paris : Stratégie pour les événements Accroître la qualité du séjour Accroître et diversifier l'offre Adapter et moderniser l'offre face au flux Paris moins cher Restaurer le centre et élargir Stratégie différenciée et sentiment d'urgence. Le lien a été renforcé avec l'OTCP Office du Tourisme et des Congrès de Paris, le CRT Comité Régional du Tourisme et le Welcome City Lab, incubateurs de start-up dans le secteur touristique intégrant pour certaines d'entre elles les métiers de la Nuit. La crise économique mettant à mal la fréquentation des établissements par la population nationale, Paris première destination touristique au monde ne peut négliger la ressource que cela suppose et au-delà des musées et du patrimoine, les établissements recevant du public y compris les lieux de nuit doivent pouvoir bénéficier de cet impact. Le principe d'inclure la Vie Nocturne étant admis, il convient toutefois de veiller à la traduction concrète des projets dans les actions, quand par exemple, le plan de relance de Paris pour le tourisme initié par la Ville et l'OTCP oublie dans sa communication visuelle la thématique Nuit, oubli pointé du doigt et réparé dans l'urgence sur initiative du SNEG & Co / UMIH et de quelques-uns de ses confrères organisations professionnelles et associations.

Par ailleurs, le SNEG & Co a été le partenaire de la première journée Arc en Ciel organisée par les forains de la Foire du Trône, une journée spécifiquement dédiée au public LGBT.

Sur Paris, c'est aussi malheureusement au lendemain des attentats du 13 novembre que le SNEG & Co a été présent aux côtés de ses adhérents, agissant avec l'ensemble des acteurs institutionnels suite à cette barbarie qui pour la première fois, touchait directement une salle de spectacle bien connue des LGBT et des établissements recevant du public avec terrasses. Le SNEG & Co a été reçu par la maire adjointe au Commerce de Paris Olivia Polski, a participé à la réunion Préfecture / Mairie dédiée aux renforcements des dispositifs de sécurité pour les bars, brasseries, restaurants, discothèques d'une part, au dispositif de soutien et de facilités mis en place par le DGE, la DIRRECTE et autres organismes pour le soutien aux établissements directement touchés mais aussi à tous ceux directement impactés par la baisse de fréquentation qui s'en est suivie d'autre part. Nous avons aussi initié deux réunions, à la fois pour l'écoute et le partage et aussi pour transmettre ses informations relatives à la sécurité et aux aides avant de les relayer sur notre site Internet et notre page Facebook. Enfin, le SNEG & Co a participé à l'opération ParisWeLoveYou initié par Alliance 46.2 regroupant les plus gros acteurs du tourisme. Les attentats du 13 novembre ont créé le traumatisme de la fréquentation des établissements recevant du public, créant dans les jours qui suivirent quelques épisodes de panique heureusement injustifiés. Le 13 novembre n'était malheureusement que le prélude à la tragédie d'Orlando qui allait survenir quelques mois plus tard, frappant non seulement une discothèque mais aussi directement la communauté LGBT. Le SNEG & Co s'est mobilisé de la même manière aux côtés des autorités et en direction de ses adhérents pour les dispositifs de sécurité. Puis enfin, dans une moindre mesure, c'est autour du dispositif mis en place après la crue de la Seine ayant touché quelques exploitants, que le SNEG & Co est intervenu.

Paris au cœur de notre action constitue un dispositif satisfaisant quand les expériences de la capitale créent l'émulation en régions ou quand l'exécutif centralisé légifère au niveau national. Ce n'est toutefois pas toujours le cas et, s'il défend les intérêts de ses adhérents en régions à titre individuel, le SNEG & Co, hormis des villes comme Lille ou Rouen où il a signé la nouvelle version de la Charte de Vie Nocturne, accuse un déficit de représentation en régions. Notre fonctionnement centralisé, notre Conseil d'Administration réduit, le peu d'adhérents dans les régions, dans les villes, en correspondance avec la réalité du tissu

économique LGBT, lui-même en correspondance avec le caractère minoritaire de la population LGBT, expliquent ce déficit. Toutefois, l'ajout de la mention « & Co » signe d'ouverture à tous les établissements, ne satisfait pas notre volonté d'apporter notre expertise des métiers de la nuit et des établissements festifs, quelle que soit leur clientèle, quelle que soit leur localisation géographique. Le rapprochement avec l'UMIH doit permettre d'atteindre cet objectif, c'est l'une de nos perspectives pour 2016 que nous évoquerons ultérieurement.

Pour le financement, le SNEG & Co ne vit toujours principalement que des ressources liées aux adhésions et son économie est toujours fragile, régulièrement déficitaire, ne permettant pas le défraiement des administrateurs bénévoles, la réalisation d'action d'envergure et encore moins une augmentation d'effectif ou de rémunération au Directeur Exécutif, seul et unique salarié de la structure, à l'exécution des tâches de toujours, additionnée de celles liées à la fin de mutualisation du temps SNEG Prévention SNEG Syndicat et des nouvelles tâches correspondant au rapprochement avec l'UMIH.

Au 22, rue d'Anjou, siège social de l'UMIH, le SNEG & Co dispose donc désormais de son bureau et les salles de réunion sont à notre libre disposition pour les rendez-vous individuels ou collectifs avec nos adhérents et l'ensemble de nos interlocuteurs. Une convention de mise à disposition de ces locaux a été signée faisant de sorte que son coût financier soit l'équivalent de ce qu'était la quote-part du SNEG & Co dans les locaux communs de la rue des Filles du Calvaire. Parallèlement, divers postes de dépenses, comme l'affranchissement, les fournitures, la téléphonie nous sont désormais épargnés, pris en charge par l'UMIH.

Exempté de la réversion sur cotisation à verser à l'UMIH Confédérale comme le fait l'ensemble des UMIH Départementales, le SNEG & Co a toutefois acquitté cette réversion au titre de 2015 afin d'être admissible à la représentativité des organisations professionnelles qui s'opère actuellement en vue d'une officialisation au 1^{er} janvier 2017.

En revanche, le SNEG & Co acquitte les frais d'abonnement au magazine Nous CHRd adressé à raison de 10 numéros par an. Ayant pour destinataires l'ensemble de nos adhérents en 2015, celui-ci n'est plus adressé qu'aux seuls établissements du CHRd depuis le 1^{er} janvier 2016, suscitant une économie non négligeable.

Comme évoqué précédemment, la convention avec Maître Yann Pedler a été revisitée, incluant une nouvelle baisse significative de ses honoraires, en rapport avec le nombre d'interventions pour lesquelles il est désormais sollicité.

Enfin, dans le cadre de la convention de sortie du SNEG & Co de la Fédération ENIPSE SNEG & Co, il a été votée une indemnisation de la reprise d'activité de la centrale d'achats par la Fédération ENIPSE / SNEG & Co.

Notre trésorier, Frédéric Dupont vous présentera suite à ce rapport moral, le rapport financier détaillé de l'exercice 2015.

Adhésions

En rejoignant l'UMIH en qualité de membre, le SNEG & Co n'en garde pas moins à ce jour sa souveraineté et son indépendance totales tant sur le plan exécutif que financier. Par conséquent, notre donne économique reste la même en termes de ressources : les adhésions. 322 adhésions ont été enregistrées dans le courant de l'exercice 2015 selon la répartition suivante de montant de cotisation.

Montant de la cotisation en € TTC
Nombre d'adhésions

70	100	110	150	180	200	250	270	290
6	2	1	1	132	12	81	12	1

300	320	340	360	370	380	400	430	450
1	8	1	15	1	2	1	24	1

500	600	720	790	860	1 200	1 220	1 270	1 340
4	2	2	3	2	2	1	3	1

En termes d'évolution, le nombre des adhésions sur les trois dernières années est le suivant :

	2015	2014	2013
Adhérents au 31 décembre	322	302	386

En termes d'évolution, le nombre de primo adhésions sur les trois dernières années est le suivant :

	2015	2014	2013
Primo adhésions	26	44	80

En termes d'évolution, le nombre d'échappements sur les trois dernières années est le suivant :

	2015	2014	2013
Echappements	117	128	76

En termes d'évolution, les adhésions souscrites avec option SACEM / SPRE sur les deux années de protocole effectif sont les suivantes :

	2015	2014
Option SACEM / SPRE	139	106

Concernant la recommandation de la cotisation au juste montant selon le chiffre d'affaires sur les deux années complètes de mise en place de cette modalité :

	2015	2014
Conformes	66 %	64 %
Non conformes	21 %	13 %
Non renseignées	13 %	23 %

En conclusion, la captation des adhérents reste difficile et laborieuse. Les renouvellements sont souvent sujets à de multiples rappels ; les échappements hors difficultés financières, désaccords, fermetures, changement d'enseigne ou de propriétaire demeurent pour leur majorité injustifiés ; les primo adhésion se font de plus en plus rares. L'intégration à l'UMIH n'a pas produit d'effet, comme attendu. La conservation de l'identité SNEG & Co bloque encore l'adhésion d'enseignes ne comprenant pas notre spécialisation dans le domaine du CHRD ni notre ouverture à d'autres typologies de clientèle que les LGBT. Par ailleurs, la présence des UMIH départementales y compris sur Paris crée une diversification de l'offre de

syndicalisation.

Toutefois, il est à noter que tous les syndicats professionnels rencontrent ces difficultés de syndicalisation, l'UMIH elle-même, bien qu'étant le leader du secteur CHRD n'est pas épargnée, ayant tenu un Conseil d'Administration notamment dédiée à la prospective. L'enjeu est non seulement économique mais aussi stratégique car à l'aube de la mise en place de la représentativité professionnelle, il convient de compter ses troupes et de les savoir le plus nombreux possible.

Représentativité

Au-delà des considérations organisationnelles visant à séparer les activités Prévention et Syndicat du SNEG historique, sociales liées à la raréfaction des enseignes spécifiquement LGBT, financières quant à leur incidence en termes financiers pour l'économie propre du SNEG & Co, c'est aussi en raison de la prochaine loi sur la représentativité des organisations professionnelles que le SNEG & Co a rejoint l'UMIH. Au 1^{er} janvier 2017, les syndicats devront avoir compté leurs membres et les plus importants, en nombre d'adhérents et en nombre de salariés, auront demain voix au chapitre.

En conséquence, comme l'ensemble des UMIH Départementales, des syndicats associés et des structures interdépartementales qui lui sont rattachés, c'est au titre de la candidature de l'UMIH Confédérale que le SNEG & Co a procédé au recensement de ses adhérents éligibles à ce comptage de représentativité, à savoir être à jour de cotisation pour l'année 2015 au plus tard le 31 mars 2016, avoir procédé à la réversion de cotisation à l'UMIH Confédérale et répondre aux codes APE concernés. Au terme de ce comptage, le SNEG & Co recense 110 adhérents issus des codes APE 55.10Z Hôtels avec ou sans restaurant et hébergements similaires (3), 56.10A Restauration traditionnelle (29), Débits de boissons (62), Discothèques (12), 56.10C Restauration rapide (3), Autres (1), rassemblant en totalité en décembre 2014, mois de référence retenu pour la masse salariale, quelque 565 salariés. La représentativité du SNEG & Co pour l'UMIH Confédérale est en cours de vérification par le Commissaire aux Comptes de l'UMIH Confédérale qui prend en charge les frais de mission de celui-ci.

Selon toute évidence, leader de la profession dans le secteur du CHRD, la candidature de l'UMIH Confédérale et à travers elle celle du SNEG & Co ne peut qu'aboutir favorablement. Reste à savoir quelle sera la représentativité des autres organisations professionnelles, les syndicats comme le GNI / Synhorcat principalement et dans une moindre mesure, le SNDLL ou encore l'AFEDD.

Perspectives

L'intégration du SNEG & Co à l'UMIH est réussie. En un an, physiquement présent, intégré dans les réunions, les rendez-vous, les événements, nous avons su faire la démonstration de notre compétence et de notre expertise. Nous avons par ailleurs scellé le lien avec les élus, les salariés et professionnellement comme humainement parlant, le courant passe. La perspective est d'intérêt car, d'une structure repliée sur elle-même, limitée dans ses réseaux, ses thèmes d'intervention, sa représentation, ses moyens économique, technique et financier, ce qui ne l'a pas empêché de toujours demeurer opérationnelle et efficace, nous travaillons désormais avec le syndicat professionnel leader du secteur du CHRD, regroupant plusieurs syndicats associés, des structures inter départementales, 100 bureaux départementaux, 3 000 élus et 80 000 adhérents, 30 collaborateurs.

Nous avons une place à y prendre et elle nous est offerte : celle d'une action parisienne sur le secteur de la nuit, quand dans la capitale seule la restauration traditionnelle et l'hôtellerie sont véritablement représentées à l'UMIH ; celle aussi d'une compétence et d'une expertise sur les sujets relatifs à la vie nocturne quand dans les départements, là encore restaurateurs et hôteliers ont besoin d'un renfort de savoir-faire pour leurs établissements de nuit. Pour y parvenir, Gérard Siad a été sollicité pour constituer un ticket avec Laurent Lutse pour la partie nuit de la branche CBEN aux prochaines élections de branches en octobre 2016, adoubé par l'UMIH Confédérale et les trois autres présidents de branche. Le bilan de la précédente mandature de la branche CBEN et le programme pour les années à venir sont en cours de rédaction. Intégrant le Directoire dans la perspective d'une élection couronnée de succès, le SNEG & Co pourra faire valoir sa compétence nuit sur Paris, comme partout ailleurs et agir sur les dossiers et dans les négociations avec les acteurs institutionnels.

A partir de là, au-delà des résultats à obtenir dans les combats réglementaires et législatifs de demain, restera à définir l'inscription du SNEG & Co dans l'organisation globale de l'UMIH, à observer les conditions de la garantie de sa souveraineté et de son indépendance, principalement économique, à travers le socle de ses adhérents. Une démarche de syndicalisation sera entamée d'ici la fin de l'année en faisant appel à un commercial qui démarchera sur Paris principalement mais aussi un peu partout en France. Quel que soit sa capacité à consolider les ressources, la richesse du SNEG & Co réside dans son expertise et dans son savoir-faire dans le domaine de la nuit, une compétence qui a fait ses preuves et qui à elle seule, doit pouvoir garantir notre inscription dans l'avenir.